



**Bureau communautaire  
Mardi 12 Décembre 2023**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 8**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

**Absents :** Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Approbation de la convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au bureau communautaire pour prendre toute décision relative aux sollicitations et attributions des subventions ou de participations pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel.

Dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) du Clermontais et l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « soutien à la parentalité » s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault (DEF), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'Agence Régionale de Santé (ARS) les communes de Lodève, Gignac et Paulhan.

Ces permanences permettent de :

- Accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- Aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,

- Contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences...) en proposant des médiations parents/enfants.

Le public visé sont des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leurs parents. En moyenne, le nombre de personnes est évalué à 80 familles en moyenne sur une année.

L'action prend effet au 01<sup>er</sup> Janvier 2024 et se termine au 31 Décembre 2025.

Les lieux des permanences du Point Ecoute sont :

- Les locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès – Clermont l'Hérault,
- Les locaux mis à disposition par le CCAS de Paulhan et de Clermont l'Hérault.

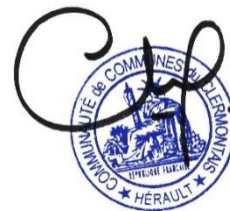
La participation financière sollicitée auprès de la Communauté de communes du Clermontais est de 6000 euros pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de prestation de service entre l'Ecole des parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais,
- **ACTE** la participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 6000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 Décembre 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

**Convention de prestation de service  
Entre**

**l'EPE de l'Hérault  
et  
la Communauté de communes du Clermontais**

**Identification de la structure associative :**

Association ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE L'HERAULT

260 rue du Puech Radier – 34970 LATTES

Tél./fax : 04 67 03 43 58

e-mail : [contact@epe34.com](mailto:contact@epe34.com)

**Objet social ou mission :** soutien à la parentalité

**Secteur d'activité :** soutien psychologique

**Date de déclaration en Préfecture :** 01/01/1991

**Composition de la Structure :**

	<b>Président</b>	<b>Vice-Président</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Trésorier</b>
Nom, prénom	SUZANNE Pascal	FOXONET Charles	KREMSKY FREY Valérie	QUENTIN Philippe
Profession	Ancien enseignant spécialisé	Professeur et chercheur psychologie du développement	Ancienne directrice générale adjointe de l'administration territoriale	Ancien inspecteur de l'EN
Adresse	6 route de Viols le Fort 34380 Argelliers	13, r. Martine Caroll 34070 Montpellier	Mas de Murene Pégairolles de l'Escalette 34700 Lodève	29 Avenue de la Gaillade 34000 Montpellier
Tél./fax	04 67 03 43 58	04 67 03 43 58	04 67 03 43 58	04 67 03 43 58

**Renseignements sur le personnel de la structure :**

Nombre total de salariés : 25

Dont : 25 CDI

Autres : 10 bénévoles

Equivalent temps plein : 17 etp

Responsables salariés : Blandine SAGOT, Directrice

Référent de l'action : ALVARD Béatrice, psychologue, chef de service des permanences

**La Communauté de communes du Clermontais est représentée par :**

Monsieur Claude REVEL, Président,  
Espace Marcel Vidal  
20 avenue Raymond Lacombe - BP 40  
34800 CLERMONT-L'HERAULT  
Tél : 04 67 88 95 50 Fax : 04 67 88 95 57

**Objet de la convention :**

A Clermont l'Hérault, ce programme est mis en œuvre dans le cadre des missions de prévention du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Clermontais).

Par ailleurs, cette action s'inscrit dans un cadre plus large de Points Ecoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault (DEF), la CAF, l'ANCT, le FIPD, l'ARS, la Région Occitanie, les communes de Lodève, Gignac et Paulhan.

**Description de l'action :**

Permanences de Point Ecoute pour les parents® / Point Accueil Ecoute Jeunes qui permettent de :

- Accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- Aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- Contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences,).

Les consultations sont gratuites et confidentielles.

**Public visé :** enfants et jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leurs parents.

**Nombre de personnes :** 80 familles en moyenne sur une année.

**Secteur géographique concerné :** Clermont–l'Hérault, Paulhan, et plus largement le territoire « Cœur d'Hérault ».

**Date du début de l'action :** 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Date de fin d'action :** 31 décembre 2024.

**Lieu des permanences du Point Ecoute :**

- Locaux mis à disposition par les Services de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès,
- Locaux mis à disposition par le CCAS de Paulhan, et par le CCAS de Clermont l'Hérault.

**Horaires :**

A Clermont-l'Hérault : 2 permanences le vendredi : une pour les parents et enfants de 0 à 25 ans (STS), une pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents uniquement (CCAS).

A Paulhan : le vendredi après-midi une semaine sur deux.

Ces permanences sont ouvertes au public, toute l'année, hormis certaines vacances scolaires et le mois d'août.

A ces temps de permanence s'ajoutent des temps de disponibilité afin de permettre aux psychologues d'effectuer du travail de lien, d'orientations, de réseaux, de supervision ...

**Participation financière**

La Communauté de communes du Clermontais soutient cette action à hauteur de 6 000€.

**Modalités de paiement :**

Règlement en deux fois sur présentation de facture établie par l'EPE de l'Hérault :

- 70 % en début d'action en janvier 2024,
- 30 % en fin d'action en novembre 2024.

**Evaluation l'action :**

Un bilan de fin d'action, qualitatif et quantitatif sera établi par l'EPE de l'Hérault et remis en février 2025.

Un comité technique se réunira une à deux fois par an. Il est composé du responsable de l'Agence Départementale de la Solidarité, des professionnels et élus représentants les communes, de la DDCS, du responsable du Point Ecoute de l'EPE de l'Hérault.

Etabli en deux exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes du Clermontais  
Le Président,

Claude REVEL

Pour l'EPE de l'Hérault,

Le Président,  
Pascal SUZANNE